

AS AN EMPLOYER...

Are you ensuring the health and safety of your employees?

**The priority approach to taking preventive measures**

is first and foremost the elimination of the hazard. If this is not possible, reduce the hazard and, when required, provide personal protective equipment, clothing, devices or material, with the goal of ensuring the health and safety of employees.



If you answer 'yes' to the following questions,

you are a proactive employer; you are taking preventive measures.



Are you implementing preventive measures within your work place?



AVIATION  
OCCUPATIONAL  
HEALTH AND  
SAFETY



**Can you ...**

ensure that each employee is made aware of every known or foreseeable health or safety hazard in the area where the employee works?

**Are you...**

providing training to employees in:

- first aid,
- preparation, handling, storage and serving of food,
- work place safety,
- hazardous substances,
- manual lifting of materials,
- materials handling equipment,
- use of protection equipment?



providing occupational health and safety training to:

- supervisors and managers,
- members of the policy and work place committees and health and safety representatives?

**Do you...**

investigate, record and report all accidents, occupational diseases and other hazardous occurrences?



**Are you...**

an employer who ensures that the work place committee or

health and safety representative conducts monthly inspections of all or part of the work place so that the entire work place is inspected at least once each year?

**Do you...**

keep and maintain accurate health and safety records?



EN TANT QU'EMPLOYEUR...

est-ce que vous vous assurez de la santé et de la sécurité de vos employés?



est-ce que vous mettez en oeuvre des mesures préventives en milieu de travail?



AVIATION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



### L'approche prioritaire en matière de mesures préventives

consiste d'abord à éliminer les dangers. Si cela n'est pas possible, on tentera de les réduire et, au besoin, on fournira des équipements, des vêtements, des appareils ou du matériel de protection personnelle dans le but d'assurer la santé et la sécurité des employés.



Si vous répondez « oui » aux questions suivantes,

vous êtes un employeur proactif; vous prenez des mesures de prévention.



#### Pouvez-vous ...

garantir que chaque employé est sensibilisé à tous les risques reliés à la santé et la sécurité connus ou prévisibles en milieu de travail?

#### Est-ce que vous ...

offrez aux employés une formation en :

- premiers soins;
- préparation, manipulation, entreposage et distribution d'aliments;
- sécurité sur le lieu de travail;
- substances dangereuses;
- levage manuel de matériaux;
- matériels de manutention;
- utilisation d'équipements de protection?

offrez une formation en matière de santé et sécurité au travail :

- aux superviseurs et gestionnaires;
- aux membres des comités d'orientation et des comités locaux ainsi qu'aux représentants de la santé et de la sécurité?



#### Êtes-vous ...

un employeur qui s'assure que le comité local ou le représentant de la santé et de la

sécurité procède à des inspections mensuelles du lieu de travail, tout ou en partie, de façon à ce qu'il soit inspecté dans sa totalité au moins une fois l'an?

#### Est-ce que vous ...

enquêtez, enregistrez et signalez tous les accidents, toutes les maladies professionnelles et autres situations comportant des risques?



#### Est-ce que vous ...

tenez à jour des dossiers de santé et de sécurité?